

Date de transmission de l'acte: 22/01/2026  
Date de réception de l'AR: 22/01/2026  
009-210900502-DE\_2025\_030-DE  
A G E D I

DÉPARTEMENT  
DE L'ARIÈGE  
DE\_2025\_030

République française

Membres en exercice : 14  
Présents : 10  
Votants: 11  
Pour: 11  
Contre: 0  
Abstentions: 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BÉNAGUES**

Date de la convocation: 08/12/2025

*Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Josiane BERGE*

**Présents :** Christophe BAUZOU, Josiane BERGE, Simone BIELLE, Thierry DA FURRIELA, Sandrine ESTEBE, Stéphane FABRY, Olivier HILAIRE, Laurent MARSEILLE, Aubry PINATON, Mickaële REIS

**Représentés:** Serge GARCIA représenté par Josiane BERGE

**Excusés:**

**Absents:** Loïc ABENIA, Franquelin FERREIRA, Laurie FERRIES

**Secrétaire de séance:** Simone BIELLE

**Objet : Dde subv Conseil Départemental "Aménagement paysager"**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement paysager.

Elle précise que ces travaux sont évalués à 83 952.33 € H.T soit 100 742.79 € TTC.

Dossier priorité 2

Retire et remplace délibération 2025-022

Le financement de ces travaux se décompose comme suit :

Subvention DETR 30 %	25 185.70 € H.T
Subvention FDAL 30%	25 185.70 € H.T
Total Subventions 60%	50 371.38 € H.T
Autofinancement 40%	33 580.93 € H.T

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ♦ se prononce favorablement pour la réalisation de ces travaux ;
- ♦ sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre du FDAL 2026 pour financer ces dépenses.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Maire  
Josiane BERGÉ

Secrétaire de séance  
Simone BIELLE